



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**13-03-2015-05**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 13 mars 2015**

Le treize mars deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**Pouvoirs** : MME LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

**Secrétaire de séance élue** : Mr Hervé HILLOOU

<b>OBJET : DEPLACEMENT DE LA SALLE DE CONSERVATION DES REGISTRES D ETAT CIVIL POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE ANNEXE D ARANCE</b>
---

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 5 août 2013, le Conseil Municipal de Mont a décidé de procéder à l'extension de la salle des fêtes d'Arance en vue d'y installer les nouveaux locaux de la mairie annexe. Concomitamment, les travaux dans le logement communal attenant à la mairie annexe ont été entrepris.

Les locaux de la mairie d'Arance comprenant notamment la salle des mariages, la salle de conservation des registres d'état civil et le bureau du secrétariat ne seront pas utilisables tout au long des travaux. La législation oblige à délibérer pour déplacer les services de l'état civil.

La Maire précise qu'aucune formalité particulière n'est prescrite en la matière, la Mairie restant au chef-lieu de la Commune.

Le Maire précise qu'il en a référé préalablement au Procureur de la République, qui n'a pas émis d'objection.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer:

- Dans un premier temps, et ce à compter du mardi 17 mars, les locaux de la mairie annexe à l'ancienne Ecole d'Arance, 1 rue du gave à Arance
- Dans un second temps et à compter de la fin des travaux de l'extension de la salle des fêtes d'Arance, les locaux de la mairie de l'ancienne Ecole d'Arance à la nouvelle mairie annexe

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ